

Association Monnaie Complémentaire du Roannais, la commune : MCRC

Chez Pollens 2 rue Brison

42300 Roanne

L'assemblée générale a été convoquée par un courrier électronique adressé à tous les adhérents.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 Février 2017

Liste des personnes présentes

BOSCO Marie, CHAUMETTE Annick, LATHUILIERE Agnès, ROUSSEL Colette , RULLIERE Christian, VERNAY Jérôme

Personnes Excusées

CART Alain, O'NEILL Nadja (Pollens)

Les statuts ne prévoyant pas de Quorum, le faible nombre de participants n'empêche pas la tenue de de cette AG

Début de séance 19h00.

Christian Rullière préside l'assemblée et énonce l'ordre du jour :

- ✓ Motions soumises au vote :
 - 1) Vote d'un Président et d'un trésorier
 - 2) Vote du mode de gestion des Adhésions de l'association
 - 3) Vote de la banque pour ouverture d'un compte

Questions diverses

Renouvellement du poste de président

Conformément à ce qui avait été acté lors de l'AG du 24/10/16

Le poste de Président tenu par Jérôme Vernay était temporaire, ce dernier ne souhaite pas se représenter.

RULLIERE Christian est élu Président à l'unanimité des présents

Renouvellement du poste de Trésorier

Aucun candidat ne s'étant manifesté, aucun Trésorier n'est élu

Les fonctions de ce poste (gestion des adhésions, etc...) seront assurées par Christian RULLIERE

Ces deux postes sont temporaires, ils seront à renouveler en Septembre 2017.

Peut-être que d'ici là, des volontaires se manifesteront.

En ce qui concerne les éléments légaux pour la gouvernance d'une association loi de 1901

Éléments pris sur le site du ministère

<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1121>

Tant qu'une association ne veut pas demander une reconnaissance ou un agrément d'utilité publique, la gouvernance d'une association est simplifiée

REPRESENTANT LEGAL

L'association doit identifier un représentant légal agissant en son nom.

Ses actes engagent l'association à l'égard des tiers (banques, administrations, justice, autres associations, etc.).

Il doit être majeur pour réaliser les actes de constitution, de modification ou de transmission du patrimoine de l'association.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un autre membre du CA ou du bureau. Mais il reste co-responsable des actes réalisés au nom de l'association par ceux à qui il a délégué ses pouvoirs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une association n'est pas obligée d'avoir un conseil d'administration (CA) sauf si les statuts le prévoient.

BUREAU

Une association n'est pas obligée de se doter d'un bureau.

Le bureau est un organe collégial composé du président, des vice-présidents, d'un secrétaire et du trésorier. Ses attributions doivent être précisées par les statuts.

Il assure la gestion courante et assume l'administration de l'association.

Il se réunit plus souvent que le CA.

Mode de gestion des Adhésions

Un débat était encours sur le mode de fonctionnement des adhésions

Il est défini par vote que dorénavant les adhésions seront établis du 1^{er} janvier au 31 Décembre de l'année civile

Pour rappel, le montant de l'adhésion est à libre choix de l'adhérent

A chaque adhésion, une carte sera délivrée et imprimée par Christian RULLIERE

Compte Bancaire

Pour rappel, nous devons disposer de deux comptes

Compte Livret

Un compte Livret qui correspond au dépôt des Euros résultant d'un échange de Commune par les prestataires. Ces sommes doivent pouvoir être restituées.

La NEF propose le livret Nef OSBL dont les caractéristiques sont les suivantes

Le Livret Nef OSBL (Organismes Sans But Lucratif) est un placement pour lequel la somme déposée est disponible à tout moment. Votre épargne est rémunérée à taux fixe.
L'ouverture d'un Livret Nef est réservée aux organismes sans but lucratif (OSBL). Il s'agit notamment des associations, comités d'entreprise, mutuelles, syndicats, fonds de dotation, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif, fondations (d'entreprise ou reconnues d'utilité publique ou de coopération scientifique), organismes HLM.

<u>TYPE</u>	Livret B
<u>DURÉE DU PLACEMENT</u>	Sans limite de durée
<u>MONTANT DU DÉPÔT</u>	A partir de 10 €, sans plafond
<u>RÉMUNÉRATION</u>	Taux fixe Rémunération brute Les intérêts sont calculés chaque année le 31 décembre et versés le 1er janvier suivant. Les intérêts sont calculés selon la formule des quinzaines, à partir de la quinzaine suivant le jour de l'ouverture du compte à terme. Le taux en vigueur au 01/07/2016 est de 0,10%
<u>VERSEMENTS ET RETRAIT</u>	Versement initial par chèque Versements suivants par virement ou chèque
<u>CLÔTURE</u>	Le client peut clôturer le Livret Nef à tout moment en contactant votre Délégation des Professionnels.
<u>FISCALITÉ</u>	Fiscalité classique..

En conclusion, une demande d'ouverture d'un compte LIVRET nommé OSLLB va être faite à la NEF
Christian RULLIERE se charge des démarches

Compte courant

Le compte courant va servir à déposer les règlements des adhésions, des dons effectués par les particuliers.

La Nef propose un compte courant Nef Pro mais actuellement il n'est pas possible d'en faire la demande

...>Avertissement que l'on trouve sur le Site de la NEF

Après 6 mois de commercialisation du Compte courant Nef Pro, nous devons faire face à un nombre très important de demandes d'ouvertures. Afin de traiter ces demandes dans un délais satisfaisant, nous avons pris la décision de suspendre temporairement la commercialisation du Compte Courant Nef pro.

Passée cette période de traitement des demandes reçues, il sera de nouveau possible de réaliser une demande d'ouverture de Compte Courant Nef Pro.

Nous espérons réactiver ce produit dès le 1er trimestre 2017.

Nous vous remercions pour votre compréhension

En attendant de pouvoir bénéficier de ce service, il est voté que temporairement, nous allons ouvrir un compte au Crédit Mutuel. Même si cette banque à loin d'avoir un comportement éthique, pour des raisons pratiques (notamment le s frais de tenue de compte sont de 0 Euros, et un guichet automatique est disponible près du domicile de Christian Rullière.)

Cette situation est transitoire dans l'attente de la possibilité d'ouvrir un compte auprès de la NEF

Rapport d'activité

Une lecture du rapport d'activité a été faite par Christian Rullière. Ce rapport d'activé est joint en annexes

Rapport d'orientation

Christian Rullière à distribué un document extrait d'un livre de Marie Fare. Cet extrait analyse les difficultés de pérennisation des projets MLC (Monnaie Locale Complémentaire)

Régulation des échanges par mail

Marie Bosco a émis le souhait que les échanges par mail sur la liste de diffusion ne soient pas un étalage de divergences et de propos peu amènes. Certaines personnes ayant été gênées par quelques échanges de mail qui auraient dû se régler directement entre les protagonistes.

Un débat s'en est suivi. Certaines personnes au contraire adeptes de la transparence, ne sont pas dérangées par ces échanges quelques peu « musclés »

Liens avec Entrepote

Annick Chaumette et Christian Rullière sont devenus administrateurs d'Entrepote

Courant Mars une réunion de présentation va être organisée dans la droite ligne de ce qui s'est passé le 15/12 dernier. Cette réunion permettra d'annoncer la mise en place officielle d'un comptoir d'échange courant Avril. Ce comptoir dans un premier temps sera assuré par Annick Chaumette

Liens avec Vivre Bio

Le 14 Novembre dernier, une présentation avait été faite aux producteurs de Vivre Bio

Pour tenter d'avancer, il est prévu que le 20 Mars, une nouvelle présentation soit faite qui sera suivi le 10 Avril de la mise en place des conventions, adhésions, achats de Communes par les producteurs désireux de devenir prestataires.

Actions à venir

Soirée Débat du 30/03

Le jeudi 30 Mars à l'espace Renoir aura lieu un débat autour des thématiques du film « Qu'est ce qu'on attends »

Vivre Bio est partenaire de cette soirée. Une collation sera proposée par les producteurs de Vivre Bio.

La thématique de la soirée sera « Et maintenant qu'est ce qu'on fait » et permettra de parler des initiatives locales

Salon Primevère (3/4/5 Mars à Eurexpo à Lyon)

A l'invitation de la Gonette (monnaie locale de Lyon) nous serons présents pour assurer une permanence sur le stand des monnaies locales

Annick Chaumette et Christian Rullière seront présents le vendredi APM et le samedi

Michel Courneloup s'est proposé pour être présent aussi au cours du weekend

Séance levée à 20h15

Christian RULLIERE



Président MCRC